Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU

22 février 2024

Télétransmission en Préfecture	2 9 FEV. 2024
Transmission en Préfecture	
Date Réception	2 9 FEV. 2024

Le vingt-deux février deux-mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le quatorze février deux-mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

PRESENTS: Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE*, M. CHIOCCA (sauf pour les questions 18 et 19), Mme PLANTAVIN, M. PERONA, Mme LAUVARD, Mme CREPET, M. HUMBERT, M. RENARD*, Mme KARBOWSKI, M. BOURDIN M. PIPITONE, Mme LE ROUX*, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS (sauf pour les questions 5, 6, et des questions 12 à 16), Mme CAIETTA, M. DALMASSO*, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, M. ROUX, Mme BRENDLE, M. SGARRA (sauf aux questions 3 et 9), M. DOSSIER, Mme SOLER, M. ICARD (sauf à la question 3), Mme MICHELAN, M. BONNEMAIN, Mme FERNANDES, M. POUSSIN, M. SERT.

REPRESENTES: Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme EL AKKADI à Mme LANCINE, Mme BONNOT à M. RENARD, M. CAZALA à M. DALMASSO, M. SONIGO à Mme LE ROUX

ABSENTS: Mme FRADJ, M. CAMPOFRANCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DALMASSO

DELIBERATION Nº987

VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

PÔLE FINANCES - QUALITÉ - PERFORMANCE DIRECTION DES FINANCES RV/IS

SL/JPS/LK/SC

	ACTE	
		PUBLIE DU 2 9 FEV. 2024
NOTIFIE LE		AU <u>3 0 AVR. 2024</u>

Monsieur Gilles LONGO, Adjoint au Maire expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est donc proposé au Conseil municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 15 février 2024;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 43 voix POUR;

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport, joint à la présente, remis aux Conseillers municipaux.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 22 février 2024.

POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement par : Sonia LAUVARD Date de signature : 29/02/2024 Qualité : Pour le Maire, l'Adjointe déléquée



Conseil municipal du 22 Février 2024

RAPPORT en vue du

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015).



ID: 083-218300614-20240222-987-DE

Table des matières

1. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2024	4
2. Le contexte économique international et national	5
2-1 Au niveau international	5
2-2 Au niveau national	7
3. Le projet de loi de finances pour 2024, principales dispositions	8
3.1 Les orientations générales	8
3.2 Une trajectoire de maîtrise des finances publiques	8
3.3 Les principales mesures concernant les collectivités	9
3.4 Les mesures concernant la fiscalité locale	
3.4 Les mesures complémentaires	11
4. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires	12
4.1. Le contexte général	12
4.2 Les grands axes	12
4.3 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouveme	nts réels14
5. Les politiques sectorielles	18
5.1- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs :	19
5.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable :	20
5.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administrativ	es21
5.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfa	nts et des jeunes21
5.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives e proximité	
5.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et agir pour l'insertion de	tous22
5.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financiè	re saine 23
6. Les perspectives	24
6.1 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie	24
6.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux	25
6.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des fa	milles 26
6.4 Valoriser notre riche patrimoine,	26
7. Structure et évolution des dépenses de personnel	27
7.1 Evolution des dépenses et des effectifs	27
7.2 Eléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et	les avantages en nature 28
7.3 Perspectives 2024	29
8 Structure et évolution de la dette de la collectivité	30
8.1. Niveau d'endettement de la collectivité (hors PPP Pôle Enfance et	hors Prêt relais) 30

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID: 083-218300614-20240222-987-DE

8.2. Exposition de la dette (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)	30
8.3. Répartition de la dette par établissement prêteur (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)	31
8.4. Profil d'extinction de la dette de la collectivité au 1er janvier 2024 (hors PPP Pôle Enfance et ho	
8.5. Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1er janvier 2024	33
8.5. Profil d'extinction de la dette afférente au Prêt relais au 1er janvier 2024	34

Recu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

1. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2024

L'exercice 2023 s'achève dans une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions de préparation et d'exécution des comptes publics locaux. Cette situation peut amener à deux constats :

- Le début d'une nouvelle période supposant de réinventer la gestion locale. En effet, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale ou encore l'augmentation des taux d'intérêt à long terme obligent toutes les collectivités à la nécessité de changer leur mode de gestion et d'intégrer de nouvelles contraintes financières.
- L'évolution des finances locales se caractérise aussi par des mouvements d'ampleur dont la réduction importante des leviers fiscaux classiques au profit d'une démultiplication de la fiscalité dédiée, d'une substitution des subventions ciblées aux détriments des dotations globales, mais aussi de la nécessité de la transition écologique dont les coûts en investissement supposent de repenser l'approche des dépenses classiques patrimoniales. Enfin s'agrège une troisième mutation qui revient à la capacité humaine dans une époque marquée par un défaut d'attractivité des métiers voire l'épuisement des vocations.

Le « marathon budgétaire » du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 a débuté le 10 octobre 2023 avec 2.900 amendements sur le PLF 2023-2027.

En 2024, la croissance serait établie par le ministère de l'économie et des finances à +1.4% et à une inflation à +2.6%. La maîtrise des dépenses est un axe prioritaire de ce projet pour engager une baisse du déficit afin de s'inscrire dans la trajectoire sous les 3% et la réduction de la dette à 108.1% en 2027.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les incidences attendues vers les collectivités territoriales.

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 présente un accroissement inédit de 7 milliards d'euros des crédits consacrés à la planification écologique par rapport à 2023, portant le total des dépenses favorables à l'environnement à 40 milliards d'euros. A titre d'exemple, le fonds vert connait une augmentation de 2.5Mds contre 2 Mds en 2023. Les 500 M supplémentaires sont principalement fléchés sur la restauration des écoles.

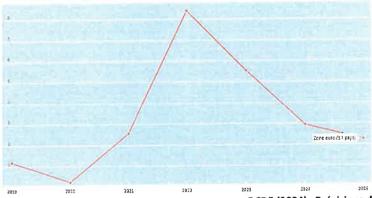
Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

2. Le contexte économique international et national

Les crises énergétiques, la guerre sur le sol européen, une inflation généralisée ou encore le resserrement des politiques monétaires accompagnées de turbulences financières en 2023 inscrivent l'économie mondiale dans un contexte particulièrement difficile. Toutefois, elle n'aura pas si mal résisté.

Certes, la croissance a été divisée par presque deux, de 6,1 % en 2021 à 3,4 % en 2022, mais, dans ces conditions, l'atterrissage aurait pu être bien plus violent. Ainsi, dès lors que les tensions sur l'énergie ou encore de l'alimentation se sont atténuées, l'inflation s'est repliée dès 2022 dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et que les prévisions pour 2024 sans être optimistes semblent confirmer ce tassement.



OCDE (2024) : Prévisions de l'inflation (indicateur)

2-1 Au niveau international

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « cahoteuse ». Ainsi, en surface, l'économie mondiale semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres.

La Chine enregistre un rebond de son économie. L'augmentation des taux d'intérêts et le resserrement des banques centrales semblent avoir porté leurs fruits à l'image de la baisse de l'inflation.

Le FMI dispose donc de projection de croissance de 3% et d'un rebond prévu en zone euro en 2024.

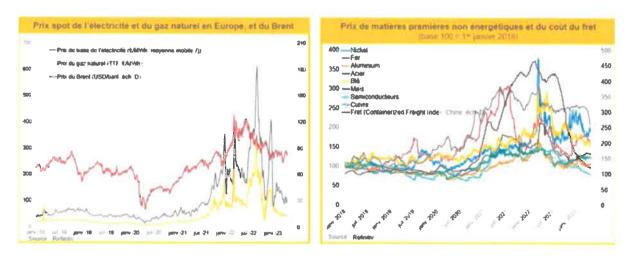




En Europe, les états ont su rapidement diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz naturel et en GNL. La consommation a été maîtrisée du fait d'une météo favorable mais aussi par des économies d'énergie.

Côté pétrole, la reprise de l'économie chinoise, la reprise du trafic aérien, et une offre contrainte de l'OPEP seraient en mesure de réguler le prix du baril vers la baisse.

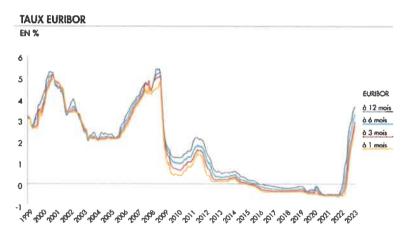
Le prix des matières premières a connu aussi une diminution même si les prix sont encore en deçà des prix d'avant Covid. La baisse et la mise à disposition des semiconducteurs sont à même de relancer l'industrie en particulier l'automobile européenne.



Il y a d'avantage lieu de s'inquiéter sur le resserrement des politiques monétaires ces douze derniers mois qui commence à avoir des effets négatifs sur les marchés financiers. Ainsi, après une longue période d'inflation modérée et des taux d'intérêt particulièrement bas, l'intervention des banques centrales a provoqué des pertes considérables sur les actifs à long terme à revenu fixe.

Ce durcissement de la politique monétaire s'associe généralement à un risque de liquidité plus élevé du fait de la dépréciation de ces actifs. Cette situation a eu pour conséquence une hausse certaine des taux d'intérêts.

Il en est pour preuve le taux Euribor qui connait une progression manifeste.



Source BDF

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

Le contexte mondial est particulièrement volatile et hautement fragilisé dans le secteur financier. En ce sens, les évolutions du PIB liées à la construction du projet de loi de finances 2024 entrevoient donc un rebond de sortie de crise mais limité.

	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Obs	ervé	Prévi	sions	
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
apon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni*	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8 8,4	4,0 3.0	4,0 5,0	4,2 4,5	18,2 25,2

[&]quot;Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

"Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêté des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1° septembre 2023.

Sources: FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

2-2 Au niveau national

En 2023, le solde public s'établirait à -4.9% du PIB en raison principalement du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, la trajectoire baissière du solde public s'établirait à -4.4% en vue d'un retour à des comptes publics normalisés une fois la sortie progressive des mesures temporaires relatives à l'énergie et à la relance. Il est à noter que les Administrations Publiques Locales disposent désormais d'un besoin de financement correspondant à 0.3% du PIB.

La trajectoire pluriannuelle de finances publiques prévoit un retour à la normale des comptes normalisés en 2026 pour les collectivités locales et 2027 pour les autres comptes à partir de la disparition des mesures ponctuelles et temporaires en 2026 et un lissage de celles-ci.

Autrement dit, la sortie de crises serait prévue à compter de 2027. Cette approche est d'autant plus prudente que la croissance est calculée à 1.4% en 2024 (comme pour le FMI) et que son augmentation pour les années suivantes est retenue.

Toutefois, l'augmentation des taux d'intérêt au niveau mondial peut avoir un impact non négligeable sur les soldes publics, ce qui serait en mesure de justifier l'approche baissière de la dette publique de la trajectoire pluriannuelle.

En conclusion, tant le contexte international que la situation nationale et sa prospective montrent que les collectivités vont être amenées à se réformer en profondeur afin de continuer à assurer la meilleure qualité possible des services délivrés à la population.



3. Le projet de loi de finances pour 2024, principales dispositions

3.1 Les orientations générales

L'examen du PLF 2024 en commission à l'Assemblée Nationale a débuté le 10 octobre dernier.

Le 18 octobre, par l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, Elisabeth Borne engage une nouvelle fois la responsabilité de son gouvernement pour assurer, après moins d'une journée de débats parlementaires, le passage du volet « recettes » du texte.

Le 7 novembre le volet « dépenses » du texte est adopté à nouveau grâce à l'usage du 49.3 après une semaine de débats parlementaires.

Après le vote de la version sénatoriale du texte le 12 décembre, la commission mixte paritaire ne parvient pas à un accord.

Le texte final est adopté à l'aide du 49.3 le 19 décembre 2023.

Ce PLF 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par la hausse des taux d'intérêts mais avec une inflation sensiblement en baisse comparée à l'année précédente.

Selon l'INSEE et la Banque de France, la croissance s'établirait aux alentours de +1 % pour l'année 2023. En progression sur 2024 selon les estimations avec +1,4 %.

L'inflation (IPCH) communiquée par l'INSEE au mois de novembre est de +3,9 %. Cette base servira à la revalorisation forfaitaire des bases de taxes foncières. Pour l'année 2024, une inflation en baisse à +2,6 % est attendue.

La prévision du déficit est établie à 4,9 % du PIB pour 2023 avec un objectif de baisse à 4,4 % du PIB pour 2024. Enfin le taux de chômage reste proche des estimations de l'année dernière pour 2023 avec 7,2 %, il est attendu en légère hausse en 2024 à 7,5 %.

3.2 Une trajectoire de maîtrise des finances publiques

Ce PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md €. Pour y parvenir plusieurs points d'action sont concernés :

- la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie,
- la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi,
- des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques,
- des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture,
- la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Dans cet objectif de maitrise, le PLF 2024 prévoit également l'échelonnement de la suppression de la CVAE, qui devait initialement être effective dès 2024 ; pour une disparition totale en 2027.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

3.3 Les principales mesures concernant les collectivités

- Le PLF 2024 augmente le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 213 683 813 € par rapport à 2023 (à périmètre constant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 M€. La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. En revanche, cette augmentation peut être estimée à 0.8% face à une croissance de l'inflation prévue à 2.6%;
- Poursuite du soutien à l'investissement local avec le maintien des DETR, DSIL, DPV et DSID pour un volume global à 2 Md€; qui passe également par un verdissement de ces dotations et la nécessité d'une part favorable à l'environnement dans les projets concernés;
- Le PLF prévoit d'ores et déjà la Prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les QPV pour 2024. Cette perte pour les communes n'est compensée que très partiellement par l'Etat (environ le tiers);
- L'article 25 du PLF prévoit un Nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de compensation des pertes de taxe d'habitation sur les logements vacants. Ce nouveau PSR va permettre de neutraliser les pertes budgétaires des collectivités concernées par l'élargissement des zones tendues (d'un peu plus de 1100 à près de 3700 communes selon le décret du 26 août 2023 d'application de l'article 73 de la LFI 2023). En effet, en zone tendue s'applique de droit la taxe « logement vacant » (TLV, perçue par l'État) et cela conduit corrélativement à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui est perçue par les communes ou les EPCI l'ayant instituée.
- On peut également noter la rétrocession des amendes ZFE aux collectivités concernées; la nouvelle exonération non compensée de foncier bâti pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique ou encore l'augmentation de dotation titres sécurisés qui sera doublée cette année.
- Extension de l'assiette d'éligibilité au FCTVA aux dépenses suivantes:
 - Agencements et aménagements de terrains
 - Plantations d'arbres et d'arbustes
 - Collections et œuvres d'art
- Abondement du Fonds vert qui passe à 2,5 Md€

L'article 35 (annexe B) précise les crédits alloués aux collectivités et financement de la planification écologique. Qu'il s'agisse du fléchage vers les écoles ou des termes de l'exposé général des motifs, le Fonds vert financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côte) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

 La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.

- Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux avec la fusion des ZRR,
 BER et ZoRCoMiR vers le nouveau dispositif « France Ruralités Revitalisation »
- Instauration au 1er janvier 2024 d'une dotation aux communes nouvelles, distincte de la DGF; elle concernera les communes de moins de 150 000 habitants et sera constituée :
 - o d'une part « garantie » qui permettra l'assurance pendant 3 ans d'une non baisse du montant de DGF perçue l'année précédant la création
 - o d'une part « amorçage » de 10 € par habitants perçue pendant les trois premières années de vie de la commune nouvelle.

3.4 Les mesures concernant la fiscalité locale

- La revalorisation annuelle des valeurs locatives devrait se situer à +3,8%.
- Instauration d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique importante.
- Création d'un abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en QPV
- Un amendement prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE.
- Un autre amendement prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des associations d'utilité publique et d'intérêt général
- Exonération totale de la TICPE pour les véhicules opérationnels et de surveillance des SDIS
- Création d'une garantie plancher de la fraction de TVA allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.
- Mise en place d'une expérimentation d'un service de télédéclaration par les plateformes de réservation d'hébergement pour centraliser la gestion de la taxe de séjour. Création également d'une taxe de séjour additionnelle à celles en vigueur en Ile-de-France

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

3.4 Les mesures complémentaires

- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.
 - Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, il viendrait présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique.
 - Un décret fixera le modèle de lecture retenu, application prévue à partir de l'analyse des comptes de l'exercice 2024.
- Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires.
 - Initialement le bénéfice du fonds devait être divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024. Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablis et un amendement prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.
- Soutien à la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, avec 146M€ ouverts en crédits de paiement pour le renouvellement de la flotte aérienne et renforcement des moyens matériels des SDIS
- Soutien à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement de 8 M€ du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'objectif étant le financement de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

4. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires

4.1. Le contexte général

Les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ont vu la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'inflation impacter fortement les finances de la collectivité, entraînant des dépenses supplémentaires comme les équipements de protection à fournir pendant la crise sanitaire, l'envolée des prix de l'énergie, des matières premières et des salaires ainsi que la hausse des taux d'intérêts d'emprunts.

Le projet de budget 2024 sera fondé sur l'hypothèse d'un quasi-retour à la normale. Pour autant, il n'en demeurera pas moins impacté par la crise géopolitique, du fait notamment de l'évolution du coût de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts.

L'impact énergétique aurait pu être plus important si la Ville n'avait pas fait le choix, depuis plusieurs années, de travaux visant à réduire ses consommations; néanmoins, le renchérissement des matières premières, des produits transformés et de la main d'œuvre aura, pour sa part, un impact non neutre sur le coût de plusieurs marchés. Les taux d'intérêt devraient baisser pendant l'année 2024 et impacter favorablement nos frais financiers.

En 2021 et 2022, afin d'accompagner la reprise économique après une année de forte récession en 2020, la municipalité avait décidé, dans son budget primitif 2021, de créer un plan de relance de l'investissement local exceptionnel de 8 millions d'euros pour accélérer la réalisation de certaines opérations. Ce fonds a été engagé à hauteur de 6,6 M€ en 2021 et 1,4 M€ en 2022, permettant notamment de réaliser ou d'initier des projets importants en matière de voirie, de rénovation de nos bâtiments, de performance énergétique, d'environnement et de patrimoine.

En 2023, on observe une amélioration des ratios financiers et notamment de l'épargne brute qui passe de 8,9 M€ à 10,1 M€ ce qui rassure nos partenaires financiers.

En 2024, la ville décide de se désendetter d'environ 1,8 M€ malgré l'environnement extérieur instable.

4.2 Les grands axes

Les grands axes structurant le budget primitif 2024 demeurent en pleine cohérence avec ceux de 2023. Il s'agit en effet toujours :

- <u>de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement</u>, malgré les difficultés qui interviendront cette année.

En effet, alors qu'elle avait été stabilisée entre 2017 et 2020 malgré l'augmentation automatique liée au GVT (glissement vieillesse technicité), la masse salariale de la commune a certes connu une évolution de l'ordre de 3% en 2021 et 2023. De nombreux éléments externes (revalorisations nationales, évolution du SMIC, élections...) y ont contribué.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

L'année 2024 verra encore des facteurs lourds d'évolution expliqués au §7. « Structure et évolution des dépenses de personnel » ; l'évolution des dépenses du personnel devrait s'établir à +3,63% par rapport au réalisé 2023.

Sur le chapitre 011 (charges à caractère général), il faut également tenir compte d'un accroissement sensible des assurances, de l'entretien des espaces verts et du nettoyage des bureaux, des coûts de la restauration avec notre partenaire Garig, des transports périscolaires, etc.

En dépit de ces différents éléments, la Ville poursuivra son effort constant pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les Fréjusiens, stables depuis 2014, tout en continuant à optimiser les recettes. Cela passe notamment par la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, dont l'intérêt a été souligné par la Chambre régionale des Comptes, l'actualisation de certains tarifs et la modernisation de notre administration par une évolution de notre organisation en interne qui permet d'identifier les leviers d'économies sans préjudice pour le personnel communal.
- de poursuivre et renforcer une politique d'investissement structurante. L'enjeu premier, aujourd'hui, pour la Ville, afin d'augmenter ses recettes et de les pérenniser, est de gagner la bataille de l'attractivité. Attractivité touristique, mais aussi attractivité économique et résidentielle. Car on ne peut maintenir et renforcer l'activité commerciale si la ville se paupérise et perd des habitants. On ne peut attirer du pouvoir d'achat sur la commune si on n'y crée pas d'emplois pérennes. On ne peut satisfaire les habitants si on n'investit pas dans le cadre de vie, la sécurité, les écoles ou l'environnement. On ne peut demeurer, dans un contexte très concurrentiel, une ville touristiquement attractive sans créer les équipements et les conditions d'accueil et de loisirs des touristes et sans mettre en valeur nos richesses naturelles et patrimoniales.

De fait, le budget 2024 mettra de nouveau l'accent sur l'investissement indispensable pour atteindre les objectifs précités, à travers un ensemble d'opérations qui seront détaillés dans la partie 5 – Les politiques sectorielles.

de poursuivre la recherche de subventions, qui ont sensiblement augmenté ces dernières années grâce notamment au travail actif du service Partenariats et subventions du Pôle Finances Qualité Performance, dont l'intérêt avait également été souligné par la Chambre régionale des Comptes.



ID: 083-218300614-20240222-987-DE

4.3 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouvements réels

Le fonctionnement

Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	CFU 2023 prévisionnel	BP 2024 prévisionnel	Variation en ",	Variation en valeur	BP 2023	BP 2024 prévisionnel	Variation en ""	Variation en valeur
731	Fiscalité locale TF, TH et THRS (Nature 73111 et 73118)	55 333 688 €	56 772 045 €	2,60%	1 438 358 €	56 022 651 €	56 772 046 €	1,34%	749 395 €
731	Autres fiscalités locales	11 349 437 €	11 112 653 €	-2,09%	- 236 784 €	10 747 070 €	11 112 653 €	3,40%	365 583 €
73	Impôts et taxes (Attribution de compensation Nature 73211)	4 078 478 €	4 059 778 €	-0,46%	- 18 700 €	4 059 778 €	4 059 778 €	0,00%	- €
73	Total impôts et taxes	70 761 603 €	71 944 477 €	1,67%	1 182 874 €	70 829 499 €	71 944 477 €	1,57%	1 114 978 €
74	Dotations et participations	12 267 398 €	11 962 388 €	-2,49%	- 305 012 €	12 121 770 €	11 962 386 €	-1,31%	- 159 384 €
70	Produits des services (chap 70)	7 348 834 €	8 868 749 €	-6,53%	- 480 085 €	5 554 424 €	6 868 749 €	23,66%	1 314 325 €
013	Atténuation de charges (chap 013)	876 817 €	870 000 €	-0,78%	- 6817€	790 000 €	870 000 €	10 13%	60 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 542 930 €	1 495 281 €	-3,09%	- 47 649 €	1 639 291 €	1 495 281 €	-8.78%	- 144 010 €
76	Produits financiers (chap 76)	68 026 €	66 967 €	-1,56%	- 1058€	66 967 €	66 967 €	0,00%	0€
77	Produits spécifiques Cessions d'immo (art 775)	50 247 €	14 702 073 €	29159,41%	14 651 826 €	10 335 992 €	14 702 073 €	42.24%	4 366 081 €
77	Produits spécifiques (hors cessions d'immo)	368 810 €	5 000 €	-98,64%	- 363 810 €	5 000 €	5 000 €	0.00%	- €
	TOTAL RRF	93 284 665 €	107 514 933 €	15.68%	14 630 268 €	101 342 943 €	107 914 933 €	6.485	6 571 990 €
	TOTAL RRF retraitees (-Pdts cessions immo)	53 234 418 E	93 212 580 €	-0.025	- 21 658 ¢	91:006:951 €	95 212 860 €	2,4254	2 205 909 €

CFU: Compte financier unique qui remplace le compte administratif (CA) depuis 2021

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en estimatif pour le BP 2024 autour de 93,2 M€, soit en hausse de 2,42% par rapport au BP 2023 (91,0 M€).

Le produit des impôts directs locaux devrait s'établir à 56,77 M€, en hausse de 2,60% par rapport au CFU 2023 et de 1,34% par rapport au BP 2023. L'évolution est notamment due à la revalorisation des bases (+3,9%), aux nouvelles constructions et au travail fourni dans le cadre de l'observatoire fiscal afin de corriger un certain nombre d'anomalies sur ces bases.

La fiscalité indirecte (droits de places, produits des jeux, taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE, TCFE, ...) dont le montant, prévu au BP 2024 à 11,11 M€, est en baisse par rapport au réalisé 2023 (-2,09%) et en hausse de +3,40% par rapport au BP 2023 dû essentiellement au fait que la TLPE 2024 représentera la TLPE 2023 et la moitié de la TLPE 2024 pour 285 000€ de plus. En effet, à partir de l'année 2026, la TLPE perçue en année N sera celle de l'année N et non plus celle de l'année N-1. Les années 2024 et 2025 seront des années de lissage afin d'amortir sur 2 ans le montant de 570 000€ (TLPE en année pleine) soit +285 000€ sur 2024 et +285 000€ sur 2025.

L'attribution de compensation (AC) en provenance de la communauté d'agglomération reste inchangée à 4,06 M€.

Les dotations et participations devraient s'élever à 11,96 M€, en légère baisse de 1,31% par rapport au BP 2023 et en baisse de 2,49% par rapport au réalisé 2023.

Le produit des services devrait s'élever à 6,87 M€, contre 7,35 en réalisé sur 2023 soit une baisse de 6,53%.

Les atténuations de charges devraient rester quasi stables s'élevant à 0,87 M€, contre 0,88 M€ en réalisé sur 2023.

Les autres produits de gestion courante devraient s'élever autour de 1,49M€, contre 1,64M€ au BP 2023 et 1,54 M€ en réalisé 2023.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	CFU 2023 prévisionnel	BP 2024	Variation en ",	Variation en valeur	BP 2023	BP 2024 prévisionnel	Variation en ""	Variation en valeur
-	Committee of the Commit	20 979 903 €	23 185 726 €		2 205 824 €	20 502 938 €	23 185 726 €	13,08%	2 682 788 €
	Charges à caractère général (chap 011) Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	48 296 532 €			1 754 821 €	49 005 900 €	50 051 353 €	2,13%	1 045 453 €
014	Atténuation de produits	567 514 €	589 000 €	3,79%	21 486 €	535 000 €	589 000 €	10,09%	54 000 €
022	Dépens en imprévues	- €	- €		- €	- €	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	7 906 577 €	7 981 477 €	0,95%		7 981 422 €	7 981 477 €		55 €
66	Charges financières (intérêts de la dette Art 66111+6618)	5 079 514 €	5 286 786 €	4,08%	207 272 €	4 848 373 €		9,04%	438 413 €
66	Charges financières (Hors Art 66111 + 6618)	122 350 €	- 87 517 €	-171,53%	- 209 867 €	41 713 €	- 87 517 €	-309,81%	- 129 230 €
67	Charges spécifiques	210 375 €	153 000 €	-27,27%	- 57 375 €	152 500 €		0,33%	500 €
وتقدولات	TOTAL DRF	83 162 765 €	87 159 825 €	4,81%	3 997 650 €	83 067 846 €	87 159 825 €	4,93%	4 691 979 €

Les dépenses réelles de fonctionnement étaient estimées à près de 83,07 M€ au BP 2023. Pour 2024, elles devraient s'établir à 87,16 M€, soit une hausse de 4,93% par rapport au BP 2023.

Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution des charges à caractère général, des dépenses de personnel et des charges financières par rapport au BP 2023.

Les charges à caractère général seraient en hausse pour s'établir autour de 23,19 M€, contre 20,50 M€ au BP 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des matières premières et de la main d'œuvre et au réajustement des prix des contrats de prestations. L'inflation, à 4,9% en 2023, a un impact direct sur ce chapitre.

Les charges de personnel (chapitre 012) seraient en hausse par rapport au BP 2023, de l'ordre de 2,13% (50,05 M€ contre 49,00 M€). Ces charges tiennent compte du GVT et aussi d'un ensemble d'évolutions décidées au niveau national.

Les atténuations de produits devraient augmenter, passant de 567 K€ au CFU 2023 à 589 K€ au BP 2024. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).

Les autres charges de gestion courante, au premier rang desquelles les subventions aux associations et participations, resteraient stables pour s'établir à 7,98 M€ au BP 2024 contre près de 7,91 M€ au réalisé 2023.

Les charges financières seraient quasi stables par rapport au réalisé 2023, autour de 5,2M€; cela s'explique par la détente des taux d'intérêts et à l'inflation qui devrait baisser en 2024.

Enfin, les charges spécifiques (exceptionnelles) restent stables.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 6,32 M€.

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

- L'investissement

Les recettes

	Recettes Réelles d'Investissement (R	(RI) CFU 20 prévision	RAR	Variation en "a	Variation en valeur	BP 2023 + RAR	BP 2024 + RAR prévisionnel	Variation en "o	Variation en valeur
13	Subventions d'équipement (hors art. 1345)	2 843	162 € 9133 556	€ 221,25%	6 290 394 €	5 830 526 €	9133556€	56,65%	3 303 030 €
1345	Produit des amendes de police (art. 1345)	724	735 € 636 735	€ -12,14%	- 88 000 €	480 000 €	636 735 €	32 65%	156 735 €
16	Emprunts	14 000	000 € 15 760 000	€ 12,57%	1 760 000€	10 000 000 €	15760 000 €	57,60%	5 760 000 €
21	Immobilisations corporelles		•	€ #DIV/OI	€	€	. (#DIV/0!	3
23	Immobilisations en cours			€ #DIV/0!	+ 6	- €	- €	#DIV/0!	- €
	Total recettes d'équipement	17 567	897 € 25 530 291	€ 45,32%	7962394€	16 310 526 €	25 530 291 €	56, 53%	9 219 765 €
10222	FCTVA	2 721	680€ 2711652	€ -0,37%	- 10 028 €	2 600 000 €	2 711 652 €	4,29%	111 652 €
10226	Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	1 312	503 € 1 200 000	€ -8,57%	112 503 €	1 000 000 €	1 200 000 €	20,00%	200 000 €
10251	Dons et legs en capital		- € -	€ #DIV/0I	- €	- €	- €	#DIV/0I	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	6 423	371 € 3 236 245	€ -49,62%	- 3187126€	6 423 371 €	3 236 245 €	-49,52%	3 187 126 €
165	Autres recettes (Dépôts et cautionnements reçus)	2	884€ 5 000	€ 73,35%	2116€	5 000 €	5 000 €	0,00%	. €
26	Participations et créances rattachées		- € -	€ #DIV/0!	- €	. (- €	#DIV/0!	. €
27	Autres immobilisations financières	6	160 € 20 000	€ 224,68%	13 840 €	20 000 €	20 000 €	0.00%	- €
024	Produits des cessions		€ .	€ #DIV/0!	- €		- €	#DIV/0!	- €
	Total des recettes financières	10 466	598 (7 172 897	31,47%	3 293 702 €	10 048 371 €	7 172 897 6	-28,62%	2.875.474 €
45	Opérations pour compte de tiers en recette		- € -	€ #DIV/0I	- €	- €	- €	#DIV/01	. (
	TOTAL RRI	28 034	495 € 32 703 188	€ 16.65%	4 668 692 €	26 358 897 €	32 703 188 €	24,07%	6344291€

Les montants des principales recettes prévisionnelles (RAR inclus pour 2,3M€) consistent en :

- L'excédent de fonctionnement du CFU 2023 (3,2 M€) pour équilibrer la section d'investissement
- Les subventions d'équipement, pour un montant de l'ordre de 9,13 M€ (dont Fonds de concours Agglo de 5 M€ en 2024)
- Le produit des amendes de police, pour 0,64 M€
- L'emprunt, de l'ordre de 15,76 M€ permettant un désendettement de la ville d'environ 1,8 M€
- Le FCTVA, estimé à 2,7 M€
- La taxe d'aménagement, estimée à 1,2 M€
- Les produits de cession, estimés à 14,70 M€ se retrouvent en recettes de fonctionnement une fois les titres émis ;
- Pas d'opérations pour compte de tiers prévues cette année.

Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)	CFU 2023 prévisionnel	BP 2024 + RAR prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2023 + RAR	BP 2024 + RAR prévisionnel	Variation en ""	Variation en valeur
20	Immobilisations incorporelles	688 559 €	1892794€	174,89%	1204234€	1439162 €	1892794€	31,52%	453 632 €
21	Immobilisations incorporelles (sauf opération)	3.967.935 €	6700072€	68,86%	2.732.138 €	6782 280 €	6 700 072 €	-1,21%	82 208 €
23	Immobilisations en cours (sauf opération)	14 907 158 €	30 405 592 €	103.97%	15 498 434 €	23 978 082 €	30 405 592 €	26,81	6 427509 €
204	Subventions d'équipement versées (Chap 204)	460 590 €	847.519 €	84,01%	386 929 €	926 442 €	847519€	-8,52%	78 923 €
	TOTAL Dépenses d'équipement	20 024 242 €	39 845 977 €	98,99%	19 821 735 €	33 125 967 4	39.845 977 €	20,29%	6 720 010 €
10	Dotations, Fonds et Réserves Taxe d'aménagement (Chap 10)	47765€	90 000 €	88,42%	42.235 €	93 000 €	90 000 €	-3,23%	3 000 €
13	Subvention d'investissement	36 088 €	- €	-100,00%	- 36 085 (36 100 €	+ (-100,00%	- 36 100 €
1641	Remboursement du capital de la dette	12 744 764 €	16 765 277 €	31,55%	4 020 513 €	13 434 018 €	16 765 277 €	24,80%	3 331 259 €
165	Autres dettes assimilées (art 165)	7908€	8000€	1 16%	92€	5 000 €	8 000 €	60,00%	3 000 €
1675	Dette affrérente PPP	603 651 €	620 000 €	2,71%	16 349 €	605 000 €	620 000 €	2 48%	15 000 €
27	Autres immobilisations financières (chap 27)	9400€	20 000 €	112,77%	10 600 €	20 000 €	20 000 €	0,00%	- €
	Total dépenses financières	13 449 576 €	17 503 277 €	30,14%	4 053 701 €	14 193 118 €	17 503 277 €	23,32%	3 320 159 €
	Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	. €	- €	#DIV/OI	- 0	- 6	€	#DIV/0!	. (
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 473 818 €	57 349 254 €	71,33%	23 875 436 €	47319.085 €	57 349 254 €	21,20%	10 030 189 €

Conséquence du choix stratégique effectué en faveur d'un investissement conséquent, les dépenses d'investissement (RAR inclus pour 6,37M€) devraient s'établir autour de 57,35 M€ au BP 2024. Elles se répartiraient principalement entre les dépenses d'équipement à hauteur de 39,84 M€ et les dépenses financières à hauteur de 17,50 M€.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

Les engagements pluriannuels

Le DOB doit également préciser les engagements pluriannuels de la collectivité. En 2024, ils sont au nombre de quatre (trois autorisations de programme et le PPP du Pôle Enfance).

Tout d'abord, <u>le pôle enfance</u>, qui représentera sur la durée du contrat un engagement annuel de l'ordre de 1,2 M€, réparti en investissement et en fonctionnement. La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

En année pleine, la répartition prévisionnelle évoluera selon les exercices, mais peut être estimée à environ 0,7 M€ en investissement et à 0,5 M€ en fonctionnement, dans la mesure où le contrat prévoit la prise en compte par le partenaire des opérations de gros entretien et de maintenance du bâtiment.

Le montant total du Pôle Enfance prévoit donc non seulement la dépense d'investissement « construction », mais également, les dépenses d'investissement GER (Gros entretien et Réparations) pour un montant de 1,8M€. Les dépenses de fonctionnement sur l'ensemble du contrat représentent environ 4,9 M€ en entretien, maintenance et frais de gestion, tandis que les intérêts du projet s'élèvent à environ 4,7M€. Au final, par ce mode de gestion, le pôle enfance n'entraînera pas d'autres dépenses supplémentaires de fonctionnement à la charge de la collectivité (ce qui aurait été le cas hors PPP) et, parallèlement, entraîne des économies par la réduction des charges courantes comparativement aux équipements préexistants (école des Chênes, centre de loisirs et équipement de la petite enfance), obsolètes et vieillissants.

Par ailleurs, <u>trois autorisations de programme</u> sont en cours et seront réajustées avec le vote du budget.

Il s'agit d'abord de l'opération de déménagement et de réalisation des nouveaux locaux des Services techniques.

Cette opération (Etudes et travaux) se déroule sur la période 2020/2026, l'année 2024 voyant la fin des études nécessaires (788 K€) et l'attribution de la maîtrise d'œuvre.

Le montant global de l'enveloppe de l'autorisation de programme sera ajusté pour tenir compte de l'évolution des coûts de la construction. A ce jour, l'enveloppe s'élève à 11,5 M€ (hors achats de terrains).

Il s'agit ensuite de l'opération de mise en valeur de la plate-forme romaine, opération d'un montant estimé de 3,8 M€ sur la période 2019/2025.

L'année 2024 verra le démarrage de la phase II de la plate-forme par la finalisation des études archéologiques et les travaux de mise en valeur du site. L'enveloppe prévue en 2024 s'élève à 1,6 M€.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

Enfin, il s'agit de l'opération de mise en place d'actions de performance énergétique et d'un plan solaire pour le patrimoine bâti de la commune, programme estimé à 4,76 M €.

Ce programme se déroule sur la période 2020/2027 et s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique pour laquelle différentes subventions sont attendues. En 2024, l'enveloppe est d'environ 1,7 M€, consacrée principalement à la finalisation du pilotage de l'ensemble du chauffage des bâtiments par une gestion technique centralisée permettant d'optimiser les dépenses énergétiques, ainsi que par l'installation de nouvelles toitures solaires en autoconsommation sur les écoles.

L'autorisation de programme de l'opération « Terrains et mobiliers des futurs services techniques » qui concerne essentiellement les achats de terrains dans la ZAC des Sables en vue de la construction des nouveaux services techniques sera clôturée en 2024 car tous les terrains ont été achetés. L'achat de mobilier, à la fin du projet en 2026, se fera hors autorisation de programme.

5. Les politiques sectorielles

Dans un souci de meilleure lisibilité, l'action municipale a été répartie autour de 7 grandes politiques sectorielles, couvrant l'ensemble du champ d'intervention de la Ville et de ses principaux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme, Régie du stationnement).

A chaque politique sectorielle se rattachent 3 ou 4 programmes. Ces 25 programmes ont été déclinés en actions ou projets, avec un certain nombre d'indicateurs. Ceci afin de :

- donner une vision globale et transversale de l'action des Services municipaux, en sortant de la logique « de silo » pour adopter une logique de projet;
- estimer les grandes masses budgétaires correspondant aux différents programmes ;
- faciliter le suivi des différents projets et actions ;
- disposer d'indicateurs d'activité, de coût et de performance.

L'intégration progressive de cette démarche dans l'action des services permettra de faire évoluer la présentation budgétaire. D'ores et déjà, au regard des sept grandes politiques sectorielles municipales, les principales actions ou projets qui seront contenus dans le budget primitif 2024 se déclinent de la manière suivante (projets d'investissement et interventions en fonctionnement) :

5.1- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs :

- Investissement voirie et trottoirs :

- 3 680 K€ de travaux de voirie (dont 450 K€ pour la Place Calvini et 700 K€ pour l'aménagement des trottoirs et accessibilité);
- o 900 K€ pour la vérification des ouvrages suivis de travaux ;
- 650 K€ pour la troisième phase du réaménagement de la Corniche d'Azur de Saint-Aygulf;
- 285 K€ pour les investigations de l'aménagement de la Base nature.

- Autres projets:

- o 300 K€ pour l'AMO des futurs parcs de stationnement
- o 185 K€ pour l'AMO du Parking République
- o 100 K€ pour les études du Parking LAZES
- 301 K€ de travaux dans les cimetières dont l'installation d'enfeus (200 K€)
- 290 K€ pour la dernière phase de la rénovation des menuiseries et de la façade principale de l'Hôtel de ville côté rue du Beausset
- 150 K€ pour la restauration des façades du centre historique
- 200 K€ pour l'aménagement du Hangar à Caïs pour l'installation du CCFF
- 100 K€ pour la reprise concessions dans les cimetières
- o 80 K€ pour la rénovation des fontaines
- o 72 K€ pour l'acquisition de mobiliers urbains
- 50K€ pour la création de jardins partagés
- 50 K€ pour la smart city (ville connectée)

Sécurité :

- 300 K€ pour la vidéosurveillance (pose de nouvelles caméras)
- o 50 K€ pour la maintenance de la vidéosurveillance
- 120 K€ pour le renouvellement des véhicules de police
- 35 K€ pour le matériel de police (gilets pare-balles, tasers, radios, etc.)
- o 135 K€ pour les travaux de lutte contre l'incendie
- 118 K€ pour les travaux du PPRIF
- 220 K€ débroussaillement pour la prévention du risque incendie (fct)
- 379 K€ de travaux pour le lac de l'avelan
- o 170 K€ pour les contrôles techniques des bâtiments communaux
- 158 K€ pour le balisage de la sécurité des plages (fct)

5.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable

- Déménagement des services techniques : 788 K€ d'études (Construction en 2025)
- Etudes ZAC des sables : 216 K€
- Valorisation du patrimoine :
 - Mosquée Missiri : 709 K€ de première phase de travaux
 - Villa Aurélienne : 415 K€ de travaux de rénovation des menuiseries extérieures et volets
 - Plateforme romaine : 1 557 K€ (Travaux de la 2^e phase)
 - Musée d'Histoire locale : 108 K€ en rénovation
 - Travaux de la Villa de la butte Saint-Antoine : 150 K€
 - o Installations de QR Code dans des lieux emblématiques : 30 K€
 - o Restauration des collections archéologiques : 25 K€
- Environnement et développement durable :
 - Travaux de performance énergétique dans les bâtiments municipaux :
 2000 K€
 - o Entretien des jardins et espaces verts : 530 K€ (fct)
 - o Nouvelle piste cyclable : 440 K€
 - Nouvelles plantations et arrosage : 300 K€
 - Participation à l'acquisition de vélos électriques : 55 K€
 - Pose de caméras pour sanctionner les dépôts sauvages et les encombrants non autorisés : 40 K€ (fct)
 - Rénovation de l'éclairage public : 1 250 K€ d'investissement et 170 K€ de maintenance (fct)
 - Participation à l'enfouissement des réseaux électriques : 45 K€
 - Développement de la fibre : 105 K€
 - o Nettoyage des locaux communaux : 630 K€ (fct)
- Evènementiel/Animation
 - Office de Tourisme : 1 150 K€ de subvention dont 506 K€ pour le Roc d'Azur dont l'OT assure le partenariat avec l'organisateur ASO (fct)
 - Feux d'artifices : 200 K€ (fct)
 - o Illuminations festives et temporaires (Noël, mapping, etc.) : 380 K€ (fct)
 - Location de Chalets de Noël en centre-ville : 75 K€ (fct)
 - Organisation de conférences et expositions pour la mise en valeurs du patrimoine : 57 K€ (fct)
 - Organisation du festival du court métrage : 30 K€ (fct)

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

5.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives

- Reconduction du budget participatif pour des projets émanant des habitants dans le cadre des conseils de quartier : 200 K€
- Rénovation complète de l'accueil et de l'état civil de l'Hôtel de Ville : 120 K€
- Remplacement du logiciel courrier pour optimiser les réponses aux administrés et aux autres parties prenantes : 50 K€
- Acquisition de matériel informatique : 200 K€
- Maintenance du matériel informatique : 262 K€ (fct)
- Acquisition d'un logiciel de gestion des archives municipales : 45K€
- Travaux d'aménagement de l'Hôtel Bellevue : 126 K€
- Formation des agents communaux : 120 K€ (fct)

5.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Investissements pour nos écoles maternelles et primaires et centre de loisirs :
 - 3 200 K€ de travaux pour la construction du nouveau groupe scolaire de la Baume (début des travaux septembre 2024)
 - 575 K€ d'investissement courant dans les écoles maternelles
 - 569 K€ d'investissement courant dans les écoles primaires
 - 596 K€ pour l'extension et rénovation de l'école Aubanel
 - o 200 k€ pour la création d'ilots de fraicheur dans 4 cours d'écoles
 - 250 K€ pour la mise en place de contrôle d'accès dans les écoles
 - 105 K€ pour la rénovation des crèches et centres de loisirs
 - o 97 K€ pour la rénovation des aires de jeux
 - 80 K€ pour le mobilier des écoles maternelles et primaires
 - 50 K€ pour la poursuite de l'équipement informatique dans les écoles
 - 20 K€ pour le mobilier spécifique de la médiathèque Villa Marie
- Location de berceaux petite enfance hors structures municipales : 700 K€ (fct)
- Fournitures scolaires dans les écoles (livres, etc.) : 165 K€ (fct)
- Mise en place du nouveau réseau Mediatem avec St-Raphaël et les Adrets de l'Estérel : 62 K€ (fct)
- Animations et sorties pédagogiques pour les centres de loisirs : 70 K€ (fct)
- Achats de livres, DVD, etc. pour les médiathèques : 77 K€ (fct)
- Animations dans les médiathèques : 49 K€ (fct)
- Prestations de restauration scolaire : 2 300 K€ (fct)
- Transport pour les sorties scolaires et périscolaires : 350 K€ (fct)
- Entretien des cours et jardins des écoles : 230 K€ (fct)

5.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité

- Equipements sportifs et culturels :
 - 486 K€ d'investissement d'amélioration et de rénovation dans les équipements sportifs existants
 - 717 K€ d'investissement d'amélioration et de rénovation dans les équipements culturels existants
 - o 105 K€ de grosses réparations pour les piscines
 - 80 K€ pour la mise en place d'un système de récupération des eaux en circuit fermé pour la piscine Giuge
 - 582 000 K€ pour les travaux préparatoires du Skate Park de la Base nature
 - o 250 K€ pour le relamping en LED des installations sportives
 - 260 K€ pour l'aménagement de la base joueurs et arbitres (stades Base nature)
 - 85 K€ pour la rénovation des sanitaires coté terrain de foot
 - o 110 K€ pour le matériel de la Base nautique
 - 38 K€ pour la rénovation du Centre d'animation de Villeneuve

5.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et agir pour l'insertion de tous

- 500 K€ pour le CCAS pour ses actions en faveur des séniors et des plus démunis (fct)
- 31 K€ pour la rénovation de la maison de quartier de la tour de mare
- o 60 K€ pour l'aménagement des accès PMR
- 78 K€ pour les études et travaux d'extension de la salle associative Tour de mare
- 150 K€ d'études pour la nouvelle salle Sextant
- 490 K€ de subvention Erilia dans le cadre de la réalisation de logements sociaux.

Reçu en préfecture le 29/02/2024



ID: 083-218300614-20240222-987-DE

5.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine

- RH:
- o Poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale
- o Développement de la gestion prévisionnelle
- o Renforcement de la prévention
- Poursuite de la mutualisation des véhicules au sein des services
- Poursuite de l'action de l'observatoire fiscal, en lien avec la DGFIP
- Poursuite de la recherche active de subventions et de partenariats
- Poursuite de l'amélioration de notre qualité comptable en lien avec la DGFIP.

La création du Pôle « Finances qualité performance » en juin 2022 va permettre de décliner la stratégie financière (PPI, prospectives financières et pilotage), d'augmenter la qualité du service rendu aux usagers et d'accroître l'efficience de chaque direction ou service par une organisation optimisée des processus, procédures et modes opératoires formalisés et par la remise en cause permanente de l'existant entraînant la recherche de solutions appropriées pour réduire les coûts et les délais tout en maintenant un haut niveau de qualité.

Le projet d'administration, lancé fin septembre 2022, s'étalera sur 3 ans. Il s'agit d'une démarche stratégique en lien avec le projet politique pour répondre à l'impératif de modernisation de l'administration communale, l'accompagnement et le développement dynamique du territoire, l'amélioration de la qualité de service aux usagers et la qualité de vie au travail des agents.

Il ne s'agit là que des principaux projets d'investissement prévus au prochain BP et de quelques interventions dédiées en fonctionnement. Sur ce dernier point, il convient aussi de mentionner la poursuite de l'effort financier en faveur du tissu associatif local, qui intervient en transversalité sur ces différents secteurs, à hauteur de près de 4,25 M€.

6. Les perspectives

Sur le plan budgétaire, les grands principes qui seront suivis durant la mandature demeurent :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la non-augmentation des impôts des Fréjusiens ;
- l'optimisation des recettes, à travers la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, la recherche active de subventions et l'ajustement de certaines politiques tarifaires au regard des pratiques des villes comparables;
- le renforcement de l'épargne brute et de l'épargne nette, pour améliorer la capacité de désendettement de la collectivité et tendre vers un ratio de désendettement de 12 ans en fin de mandat.

Pour la commune, l'objectif demeure également de gagner la bataille de l'attractivité, avec des investissements structurants, autour de quatre axes majeurs : la qualité et le cadre de vie, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'enfance et la jeunesse et la valorisation de notre patrimoine.

Les principaux projets qui seront achevés ou initiés d'ici la fin du mandat, conformément aux engagements de campagne, sont ainsi les suivants :

6.1 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Avec notamment:

- La poursuite de la valorisation de notre centre historique :
 - o Rénovation des voiries
 - o Soutien aux ravalements de façades
 - Rénovation des fontaines
 - Poursuite des travaux pour l'installation de services municipaux dans le centre historique
 - Installation du Point Justice rue Montgolfier
 - Installation des futurs bureaux « Attractivité commerciale » dans le centre historique
 - Développement des animations et des nouvelles formules commerciales
- La poursuite de la mise en valeur de la corniche d'Azur et de la place de la Poste de Saint-Aygulf
- La poursuite de la politique de rénovation des voiries
- L'amélioration de l'entrée de la ville côté Avenue de Verdun (dans le cadre d'une OAP)
- Un nouveau bâti sur l'avenue du XVe Corps permettant la mise en valeur de l'arche de l'aqueduc et de la façade de l'ancienne parfumerie (en lien avec la SEM)

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

- L'attribution de la concession d'aménagement pour le projet de la ZAC des Sables, dans la perspective d'un éco-quartier avec un nouveau parc urbain, et de nouveaux équipements publics, et notamment une Maison des séniors
- L'accueil de nouvelles résidences séniors, au regard des besoins actuels et à venir
- La réflexion de destination de l'ancienne auberge de jeunesse (avec la perspective, notamment, d'un « tiers-lieu » pour jeunes entreprises)
- Un projet de rénovation et remise en valeur de la Chapelle Valescure
- Le renforcement constant de la sécurité, avec notamment :
 - O Un nombre accru de policiers municipaux
 - Des moyens adaptés (véhicules, gilets pare-balle, matériel d'intervention)
 - Un centre de supervision urbain amélioré
- La poursuite de la rénovation de nos équipements culturels (notamment la villa Marie) et sportifs (notamment rénovation du de la salle de Volleyball à Ste Croix)

6.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux

Avec notamment:

- Le développement des pistes cyclables pour favoriser les modes doux de déplacement
- La poursuite du programme de rénovation de notre éclairage public avec des LEDs moins consommatrices d'énergie
- Le programme de changement d'éclairage dans les bâtiments sportifs, avec le même objectif de réduction des consommations énergétiques
- La poursuite du programme de performance énergétique des bâtiments municipaux (AP/CP en cours Gestion centralisée, contrôle des consommations, pose de panneaux photovoltaïques...)
- Le développement des actions dans le cadre des labels obtenus par la ville (Plages sans déchet plastique...)
- La finalisation de l'étude sur un système de thalassothermie, notamment pour alimenter la future ZAC des Sables
- L'accompagnement du SMGSE dans le projet du Grand Site de l'Estérel
- Une étude sur une nouvelle cuisine centrale, permettant de renforcer le recours aux circuits courts sur le territoire
- La poursuite de la plantation de nouveaux arbres sur le territoire communal
- Le développement des jardins partagés dans différents quartiers de la ville
- La création d'ilots de fraicheur dans les cours d'école



6.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des familles

Et notamment :

- Poursuivre le renforcement du nombre de berceaux en crèches
- Poursuivre le renforcement des places en ALSH
- Mettre en place des « bourses aux projets » et « bourses au mérite » pour les jeunes
- Construction du nouveau groupe scolaire de La Baume
- Accompagner les travaux du Conseil municipal des Jeunes
- Développer les chantiers de jeunes
- Renforcer les actions pour l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires

6.4 Valoriser notre riche patrimoine.

Et notamment:

- Finaliser le projet de la plate-forme romaine (AP-CP en cours)
- Rénover et ouvrir le site de la Butte Saint-Antoine
- Procéder aux acquisitions nécessaires et aux premières tranches de la mise en valeur du Port-Romain
- Assurer la rénovation et la préservation de la mosquée Missiri
- Poursuivre la rénovation de la Villa Aurélienne et du parc Aurélien
- Acquérir et mettre en valeur des thermes de Villeneuve (selon possibilité : actuellement propriétaire privé)

Il convient enfin de mentionner les actions menées par la Communauté d'agglomération, relevant directement de ses compétences ou menées en collaboration étroite avec la Ville, et qui contribueront de manière importante à l'attractivité du territoire, notamment avec :

- La rénovation du Front de Mer, pour davantage d'attractivité. Ce projet s'accompagnera de la création d'un TCSP et d'un parking souterrain (EPL)
- Les projets de nouvelles zones d'activité économique (Safari, Bonfin...)
- Le projet de stade intercommunal, actuellement à l'étude
- L'évolution des transports collectifs
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides
- Le projet d'accueil de formations supérieures
- Les actions menées en matière de déchets ménagers, avec le projet d'une nouvelle déchetterie et des actions en faveur de la prévention des déchets et du renforcement du tri
- La politique de nettoyage urbain
- L'entretien, le renouvellement et l'extension des réseaux (eau potable, assainissement et pluvial)
- Les actions menées en partenariat avec la commune dans le cadre de la politique de la ville

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

- Le cofinancement d'investissements ciblés par le biais de fonds de concours de la part de la Communauté d'agglomération.

7. Structure et évolution des dépenses de personnel

7.1 Evolution des dépenses et des effectifs

Les diverses mesures gouvernementales ont eu un impact important sur l'évolution de la masse salariale en 2023 : augmentation de la valeur du point de 1,5 % au 1er juillet, augmentation du SMIC et de l'indice minimum de traitement, revalorisation indiciaire des agents de catégories B et C.

L'évolution est en effet la suivante :

CA 2020	-	43 009 736 €
CFU 2021	-	44 190 368 €
CFU 2022	-	45 458 269 €
CFU 2023		46 895 460 €

La structure des effectifs des postes pourvus a évolué de la façon suivante :

-	Titulaires :	janvier 2021 janvier 2022 janvier 2023	8	919 397 374
		janvier 2024	8	387
-	Contractuels	: janvier 2021 janvier 2022		L65 263
		janvier 2023		270
		janvier 2024	2	274

La filière animation est toujours prépondérante dans l'évolution des effectifs des contractuels du fait de l'augmentation de la capacité des ALSH et du périscolaire. De plus, la ville continue d'assurer le recrutement de personnel pour accompagner les enfants atteints de handicap.

Concernant l'évolution des effectifs des titulaires, cela s'explique par le fait que la Ville s'est engagé à la mise en stage des contractuels présents depuis plus de 3 ans au sein de la Mairie.

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

7.2 Eléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et les avantages en nature

En 2023, les dépenses liées au traitement (hors charges) et au régime indemnitaire des titulaires ont représenté 28 109 581 € (27 244 407 € en 2022) dont 4 892 306 € de régime indemnitaire (4 806 587 € en 2022) et 171 468 € de NBI (164 800 € en 2022).

Celles liées aux agents contractuels représentent pour leur part 5 181 961 € (4 815 149 € en 2022).

Le budget consacré aux heures supplémentaires s'est élevé à 1 007 425 € (1 178 016 € en 2022), ce qui représente 36 647 heures (43 217 heures en 2022) pour 561 agents (558 agents en 2022).

Le montant des tickets restaurant est de 520 119 € (505 254 € en 2022) à la charge de la Ville. 1051 agents en ont bénéficié (1 070 agents en 2022).

Notre cotisation au CNFPT est de 262 103 € (238 137 € en 2022).

Concernant les avantages en nature, le nombre d'agents logés pour nécessité absolue ou d'utilité de service s'élève à 7 agents jusqu'en octobre 2023 (8 en 2022) et 7 agents de mioctobre à fin décembre. Il s'agit pour l'essentiel des gardiens des salles de sport et de la Base Nature.

On note par ailleurs, l'octroi de 1 véhicule de fonction (1 en 2022) conformément à la règlementation en vigueur.

Enfin, 856 agents ont souscrit un contrat de prévoyance labellisé bénéficiant d'une participation « prévoyance » de 6,10 €/mois pour la cotisation pour un montant total de 59 446€, et 433 agents ont souscrit un contrat de mutuelle santé « labellisé » et bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2022 d'une participation financière de 15€/mois pour un montant total de 70 524 €.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240222-987-DE

7.3 Perspectives 2024

En 2024, la prévision au BP devrait être de l'ordre 48.5 M€ soit une augmentation de 2.2% par rapport au réalisé 2023.

Cette évolution, proche du GVT « automatique » du fait du non remplacement de certains départs et de la poursuite de la volonté de rationalisation, est cependant supérieure à celle enregistrée ces dernières années pour plusieurs raisons :

- Augmentation du SMIC estimée à 5% au cours de l'année 2024 en raison de l'inflation,
- Augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires au 01.01.2024 incluant l'augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL
- Augmentation de la rémunération des assistantes maternelles au 1^{er} juillet 2024,
- Dépenses liées aux élections européennes
- Augmentation du Fonds National de Compensation 2024,
- Augmentation probable du nombre de bénéficiaires à la participation financière de l'employeur aux mutuelles labellisées,
- Augmentation probable du nombre d'élus demandant la CAREL,
- Augmentation du nombre d'agents sollicitant le bénéfice du Forfait Mobilités Durables au vu de l'élargissement des modalités d'accès au dispositif,
- Augmentation du taux AT en 2023 avec impact en 2024
- Augmentation possible de la rémunération des policiers municipaux (négociations nationales en cours)



8 Structure et évolution de la dette de la collectivité 8.1. Niveau d'endettement de la collectivité (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)

Depuis 2014, la commune s'est engagée dans une politique de désendettement :

- fin 2013, l'encours de dette s'établissait à 143,6 M€ soit 2 730 € par habitant.
- fin 2023, l'endettement s'établit à 140,3 M€ soit 2 388 € par habitant.

Entre 2014 et 2023, la commune aura remboursé 111,50 M€ en capital et aura contracté 104,92 M€ de dette nouvelle, soit un désendettement de 6,58 M€. Elle aura parallèlement remboursé 42,25 M€ en intérêts. Le coût net global de la dette aura donc été pour la Ville de 48,83 M€ sur la période.

En 2023, la Ville s'est exceptionnellement endettée de 1,26 M€ (Emprunt nouveau 2023 : 14,00M€ dont 4 M€ en prêt relais - Remboursement du capital : 12,74M€) car la municipalité a souhaité maintenir les dépenses d'équipement tels que prévus dans le projet de mandat.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 31/12/N	143 552 046 €	134 900 436 €	130 418 111 €	128 727 513 €	128 379 158 €	127 483 867 €	127 589 786 €	130 484 347 €	136 873 273 €	138 962 208 €	136 299 110 €
Evolution année N/N-1		-6,03%	-3,32%	-1,30%	-0,27%	-0,70%	0,08%	2,27%	4,90%	1,53%	-1,92%
Annuité (Capital+Intérêts)		15 028 388 €	14 295 635 €	13 551 787 €	15 214 905 €	15 289 881 €	15 670 089 €	15 310 467 €	16 339 396 €	15 621 125 €	17 430 879 €
Evolution année N/N-1		10,84%	4,88%	-5,20%	12,27%	0,49%	2.49%	-2,29%	6,72%	4,40%	11,59%
Capital Remboursé		9 482 325 €	9 070 595 €	9 248 355 €	10 895 291 €	11 234 570 €	11 904 951 €	11 901 412 €	12 871 065 €	12 151 973 €	12 744 764 €
Intérêts réglés à echéance		5 546 063 €	5 225 040 €	4 303 432 €	4 319 614 €	4 055 311 €	3 765 138 e	3 409 055 €	3 468 330 €	3 469 152 €	4 686 115 €
Population INSEE	52 580	53 069	53 298	53 846	54 372	53 734	54 023	54 623	55 301	55 750	57 082
Dette / Population	2 730 €	2.542 €	24476	2391€	2 361 €	2 372 €	2362€	2 389 €	1475€	2 493 €	2 388 €

8.2. Exposition de la dette (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette de la collectivité est adossé uniquement sur des taux fixes et variables. La totalité de l'encours est classé en **1A** avec donc une exposition a minima aux variations des marchés financiers.

-La dette portant sur des intérêts à taux fixe : 76 068 324,43 €

La dette à taux fixe, 55,81% de l'encours, présente un taux moyen de 3,46%. L'encours de dette reste encore rigide. Une renégociation de cette dette est possible mais les opportunités de refinancement sur ce type d'encours peuvent être coûteuses compte tenu des pénalités actuarielles appliquées à ce type de contrat.

-La dette portant sur des intérêts à taux variable : 60 230 785,26 €

La dette à taux variable, 44,19% de l'encours de dette, présente un taux moyen de 2,51%. La collectivité continue à bénéficier sur ce type de contrat de marges très favorables.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

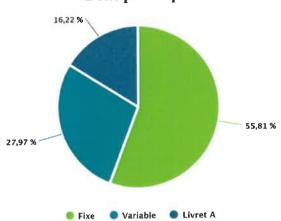
Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

		%	Taux moyen
Туре	CRD	d'exposition	(ExEx,Annuel)
Fixe	76 068 324,43 €	55,81%	3,46%
Variable	38 123 747,83 €	27,97%	2,49%
Livret A	22 107 037,43 €	16,22%	2,56%
Ensemble des risques	136 299 109,69 €	100,00%	3,06%

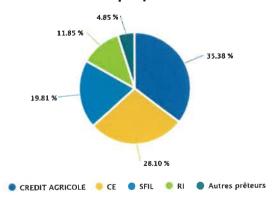
Dette par risque



8.3. Répartition de la dette par établissement prêteur (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)

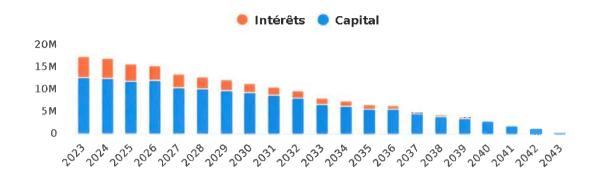
Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD	
CREDIT AGRICOLE	48 225 649,05 €	35,38%	
CAISSE D'EPARGNE	38 303 522,93 €	28,10%	
SFIL CAFFIL	27 002 906,06 €	19,81%	
RIVAGE INVESTMENT	16 156 827,15 €	11,85%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 610 204,50 €	4,85%	
Ensemble des prêteurs	136 299 109,69 €	100,00%	

Dette par prêteur



8.4. Profil d'extinction de la dette de la collectivité au 1er janvier 2024 (hors PPP Pôle Enfance et hors Prêt relais)

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû

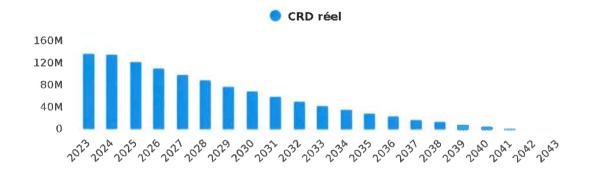


Tableau d'amortissement par exercice annuel

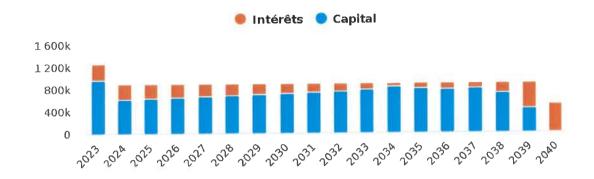
Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	139 043 873,27 €	12 744 763,58 €	4 686 115,19 €	17 430 878,77 €	136 299 109,69 €
2024	136 299 109,69 €	12 575 185,06 €	4 506 980,98 €	17 082 166,04 €	123 723 924,63 €
2025	123 723 924,63 €	11 939 252,29 €	3 987 207,87 €	15 926 460,16 €	111 784 672,34 €
2026	111 784 672,34 €	12 072 741,53 €	3 403 979,05 €	15 476 720,58 €	99 711 930,81 €
2027	99 711 930,81 €	10 466 784,60 €	3 028 865,06 €	13 495 649,66 €	89 245 146,21 €
2028	89 245 146,21 €	10 108 265,57 €	2 730 854,41 €	12 839 119,98 €	79 136 880,64 €
2029	79 136 880,64 €	9 796 396,13 €	2 436 899,90 €	12 233 296,03 €	69 340 484,51 €
2030	69 340 484,51 €	9 309 153,60 €	2 137 267,14 €	11 446 420,74 €	60 031 330,91 €
2031	60 031 330,91 €	8 730 643,01 €	1 860 816,16 €	10 591 459,17 €	51 300 687,90 €
2032	51 300 687,90 €	8 174 090,70 €	1 599 138,40 €	9 773 229,10 €	43 126 597,20 €
2033	43 126 597,20 €	6 743 946,16 €	1 344 043,19 €	8 087 989,35 €	36 382 651,04 €
2034	36 382 651,04 €	6 328 614,77 €	1 139 076,31 €	7 467 691,08 €	30 054 036,27 €
2035	30 054 036,27 €	5 655 570,67 €	947 084,45 €	6 602 655,12 €	24 398 465,60 €
2036	24 398 465,60 €	5 629 527,58 €	768 432,99 €	6 397 960,57 €	18 768 938,02 €
2037	18 768 938,02 €	4 502 676,63 €	581 143,74 €	5 083 820,37 €	14 266 261,39 €
2038	14 266 261,39 €	4 030 191,01 €	435 211,06 €	4 465 402,07 €	10 236 070,38 €
2039	10 236 070,38 €	3 581 928,80 €	301 048,06 €	3 882 976,86 €	6 654 141,58 €
2040	6 654 141,58 €	2 987 436,40 €	183 730,97 €	3 171 167,37 €	3 666 705,18 €
2041	3 666 705,18 €	1 882 915,65 €	99 528,37 €	1 982 444,02 €	1 783 789,53 €
2042	1 783 789,53 €	1 351 416,82 €	44 137,55 €	1 395 554,37 €	432 372,71 €
2043	432 372,71 €	432 372,71 €	8 483,08 €	440 855,79 €	0,00€
TOTAL		149 043 873,27 €	36 230 043,93 €	185 273 917,20 €	

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

8.5. Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1er janvier 2024

La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020. Le profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance est la suivante :

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû

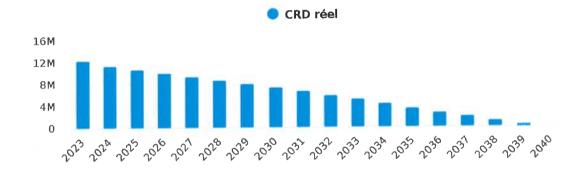


Tableau d'amortissement par exercice annuel

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	12 272 109,35 €	970 031,69 €	303 873,56 €	1 273 905,25 €	11 302 077,66 €
2024	11 302 077,66 €	617 633,20 €	287 450,98 €	905 084,18 €	10 684 444,46 €
2025	10 684 444,46 €	633 781,94 €	271 302,27 €	905 084,21 €	10 050 662,52 €
2026	10 050 662,52 €	649 679,24 €	255 404,96 €	905 084,20 €	9 400 983,28 €
2027	9 400 983,28 €	666 162,54 €	238 921,64 €	905 084,18 €	8 734 820,74 €
2028	8 734 820,74 €	682 607,74 €	222 476,46 €	905 084,20 €	8 052 213,00 €
2029	8 052 213,00 €	700 998,78 €	204 085,42 €	905 084,20 €	7 351 214,22 €
2030	7 351 214,22 €	719 454,59 €	185 629,62 €	905 084,21 €	6 631 759,63 €
2031	6 631 759,63 €	738 650,30 €	166 433,89 €	905 084,19 €	5 893 109,33 €
2032	5 893 109,33 €	758 183,80 €	146 900,39 €	905 084,19 €	5 134 925,53 €
2033	5 134 925,53 €	779 432,36 €	125 651,84 €	905 084,20 €	4 355 493,17 €
2034	4 355 493,17 €	831 426,57 €	73 657,63 €	905 084,20 €	3 524 066,60 €
2035	3 524 066,60 €	792 017,15 €	113 067,04 €	905 084,19 €	2 732 049,45 €
2036	2 732 049,45 €	777 777,65 €	127 306,56 €	905 084,21 €	1 954 271,80 €
2037	1 954 271,80 €	799 542,89 €	105 541,32 €	905 084,21 €	1 154 728,91 €
2038	1 154 728,91 €	724 038,28 €	181 045,95 €	905 084,23 €	430 690,63 €
2039	430 690,63 €	430 690,63 €	474 393,57 €	905 084,20 €	0,00€
2040	0,00€	0,00€	510 366,92 €	510 366,92 €	0,00€
TOTAL		12 272 109,35 €	3 993 510,02 €	16 265 619,37 €	

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 083-218300614-20240222-987-DE

8.5. Profil d'extinction de la dette afférente au Prêt relais au 1er janvier 2024

Le prêt relais a été contracté en décembre 2023 pour un montant de 4 M€ à un taux fixe de 4,28% pour une durée maximale de 2 ans.

Ce prêt relais, soit 4 M€, sera remboursé avant fin 2024.

Le profil d'extinction de la dette afférente au Prêt relais est la suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023					4 000 000,00 €
2024	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	171 200,00 €	4 171 200,00 €	0,00€
TOTAL		4 000 000,00 €	171 200,00 €	4 171 200,00 €	0,00 €